

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2019**

---

**29 OCTOBRE 2019: CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Le Maire de Gavray-sur-Sienne a convoqué les Conseillers Municipaux pour le MARDI 5 NOVEMBRE 2019 à 20 h 00 avec l'ordre du jour suivant : Approbation du compte-rendu du 1<sup>er</sup> octobre – Intervention de M. ATTAL, trésorier – Taxe aménagement : instauration sur l'ensemble du territoire, vote du taux et éventuelles exonérations – Foire Saint-Luc : remboursement droits de place, rémunération médecin – Personnel : création de postes, modification du tableau des effectifs et adhésion au CNAS – Installations classées : avis sur extension élevage avicole de Lengronne et sur élevage laitier sur les communes de La Bloutière et Fleury – Repas de la Paix 2020 : attribution - Informations diverses.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 5 NOVEMBRE 2019**

---

L'an deux mil dix-neuf, le cinq novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué à la date du 29 octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du pôle de proximité de Gavray sous la présidence de M. NICOLLE Guy, Maire.

Etaient présents : BATAILLE Jean-Pierre, BELLENGER Marlène, BIDOT Jacky, BLONDEL Marc, BRINDJONC Liliane, CANU Michel, CHAIGNON Sonia, CLAIRAUX Roger, DE PAËPE Philippe, DUPONT Pierre, GAUTIER Georges, GERMAIN Michel, HEBERT Bernard, JACQUET Isabelle, LAMY Brigitte, , LECANU Martine, LECAUDEY Denis, LECOMTE Sébastien, LECONTE Guy, LECUIROT Jean-Yves, LEROYER Denis, LETELLIER Joseph, MARTY Pierre, NICOLLE Guy, PLANTEGENEST Didier, POTIER Alain, RIGAUX Jeanine, ROIGNANT Virginie, ROMUALD Michel, SABINE-PACARY Roselyne, TROCHUT Marie-Christine, VIMOND Gérard, VIMOND Luc..

Etaient absents excusés : FOLLAIN Denis, FOSSEY Chantal (procuration à M. DUPONT), HERGAULT Corinne (procuration à M. ROMUALD), LE METAYER Adélaïde (procuration à M. CANU), LEBEAU Caroline.

Etaient absents : BRUYERE Thomas, FORSTER Florence, HUREL Thierry, LEGALLAIS Etiennette, LEGOGUELIN Françoise, MAISONNEUVE Anne, NIOBEY Stéphane.,

Mme Sonia CHAIGNON a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT)

Le conseil approuve le compte rendu en date du 1<sup>er</sup> octobre 2019.

**INTERVENTION DE M. ATTAL, TRÉSORIER**

M. ATTAL présente les données de l'étude réalisée par les services fiscaux en 2018 concernant le calcul de la taxe habitation par commune et les effets de la création de la commune nouvelle sur les différentes catégories de foyer.

Il présente ensuite le mécanisme du calcul des lissages des taux, les dispositions prévues dans le cadre de la loi de finances 2020 concernant les mesures compensatoires de la suppression de la taxe habitation tout en précisant que cette loi n'est pas encore votée.

M. ATTAL présente la situation financière de la commune historique de Gavray au 31 décembre 2018.

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2019**

---

M. BIDOT souhaiterait avoir plus une analyse financière plus précise afin de pouvoir continuer de travailler sur les projets d'investissement de la commune nouvelle. M. le Maire propose de contacter Mme ROGER de la Direction des Finances Publiques.

**D20191201. TAXE AMÉNAGEMENT COMMUNALE : TAUX ET EXONÉRATIONS**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal de Gavray-sur-Sienne décide :

- d'instituer le taux de 1% sur l'ensemble du territoire communal ;
- d'exonérer en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme :
  - o totalement les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331-7 ; (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI- prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit ou de PTZ+)
  - o dans la limite de 50 % de leur surface, les locaux des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L.331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt de portant pas intérêt prévu à l'article L.31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ; (logements financés avec un PTZ+)
  - o les abris de jardin, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible d'année en année. Toutefois, les taux et exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Cette décision sera transmise aux services de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département.

**D20191202. FOIRE SAINT-LUC. REMBOURSEMENT DROITS DE PLACE**

Après examen des certificats présentés à l'appui des demandes de remboursement de droits de place pour des exposants ayant prévenus de leur absence avant la manifestation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de rembourser les droits de place suivant :

- 84 € à Mme MEYER Corinne, la Roulotte Gourmande
- 84 € à M. LAHSAINI Hamid

**D20191203. FOIRE SAINT-LUC. PRÉSENCE DES MÉDECINS**

Après en avoir délibéré le Conseil autorise le Maire ou son adjoint à mandater la somme de 1 500 € au Docteur FEUZEN KEOU pour sa présence sur la foire St Luc pendant les 3 jours.

**D20191204. CRÉATION DE POSTES**

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité décide de créer à compter du 15 décembre 2019 :

- Un poste d'attaché territorial principal à temps complet
- Deux postes d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet

**D20191205. PERSONNEL. TABLEAU DES EFFECTIFS**

Suite aux créations de postes et après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'effectuer la mise à jour du tableau des effectifs des agents permanents comme suit :

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2019**

GRADE	CATEGORIE	NOMBRE	DUREE HEBDOMADAIRE DU POSTE EN CENTIEME	DUREE HEBDOMADAIRE DU POSTE EN H/Mns	STATUT
-------	-----------	--------	---	--------------------------------------	--------

<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
ATTACHE PRINCIPAL	A	1	35,00 h	35 H 00	TITULAIRE
ATTACHE	A	1	35,00 h	35 H 00	TITULAIRE
ATTACHE	A	1	35,00 h	35 H 00	TITULAIRE
REDACTEUR	B	1	35,00 h	35 H 00	TITULAIRE
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1°CLASSE	C	1	11,00 h	11 H 00	CDD
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2° CLASSE	C	1	35,00 h	35 H 00	TITULAIRE
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1	26,00 h	26 H 00	TITULAIRE
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1	19,00 h	19 H 00	TITULAIRE
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2°CLASSE	C	2	35,00 h	35 H 00	TITULAIRE
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	13,83 h	13 H 50	TITULAIRE
ADJOINT TECHNIQUE	C	5	35,00 h	35 H 00	TITULAIRE
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	17,50 h	17 H 30	TITULAIRE
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1,50 h	1 H 30	CDI
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	3,95 h	3 H 57	STAGIAIRE
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	24,00 h	24 H 00	TITULAIRE
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	12,00 h	12 H 00	TITULAIRE
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	7,00 h	7 H 00	CDD
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1,00 h	1 H 00	CDI
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	4,20 h	4 H 12	TITULAIRE
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	15,25 h	15 H 15	TITULAIRE
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	2,31 h	2 H 19	STAGIAIRE
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	28,00 h	28 H 00	TITULAIRE

**ADHÉSION CNAS.**

Compte tenu de l'impact financier le conseil décide de ne pas adhérer au Centre National d'Action Sociale et confirme son adhésion au Centre Départemental d'Action Sociale.

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2019**

---

**D20191206. INSTALLATION CLASSÉE. ELEVAGE AVICOLE**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil émet un avis favorable au projet d'extension d'un élevage avicole exploité au lieu-dit « le Viel Hôtel- Hameau Giron » à LENGRONNE par M. Pascal EURY.

**D20191207. INSTALLATION CLASSÉE. ELEVAGE LAITIER**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil émet un avis favorable au projet d'extension d'un élevage laitier sis « la Princerie » sur les commune de La Bloutière et Fleury par le l'EARL Hamel es Petits.

**REPAS DE LA PAIX 2020**

Après en avoir délibéré, le conseil attribue l'organisation du repas de la Paix 2020 à l'association sauvegarde du Château de Gavray dans le cadre du 40 ° anniversaire de la création de cette association

**D20191208.LOCATION SALLE POLYVALENTE DE GAVRAY**

Le Maire propose de fixer à 600 € la location de la salle polyvalente de Gavray à Mme CHANLIAU qui souhaite occuper la salle du 28 décembre au 2 janvier pour l'organisation d'un repas privé à l'occasion de la Saint Sylvestre.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte ce tarif.

**D20191209. TRAVAUX BATIMENT**

M. LECUIROT rappelle au conseil qu'il avait été décidé lors de la dernière réunion d'aménager une salle de réunion au sein de la mairie de Gavray. Après avoir réuni la commission des Travaux de Bâtiments, une consultation des entreprises a été lancée et est en cours, quelques devis ne sont pas encore arrivés en mairie.

Il présente le montant des travaux à 48 071.78 € HT selon les devis arrivés à ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise le Maire à donner les ordres de service aux entreprises les moins-disantes dans la limite de 48 071.78 € HT pour l'ensemble des travaux.

**INFORMATIONS DIVERSES**

**Tableau conseil municipal**

Le Maire informe de la modification du tableau municipal suite à la loi du 1<sup>er</sup> août 2019, plaçant ainsi les maires délégués immédiatement après le maire dans l'ordre du tableau.

**Commémoration du 11 novembre** : les membres du conseil sont invités à la commémoration du 11 novembre : rassemblement au monument du Mesnil-Amand et Mesnil-Rogues à 9 h00, au monument de Gavray à 9h45 et 10h15 au monument de Sourdeval Les Bois. Ces cérémonies seront suivies de l'office religieux commun à Hambye à 10h30.

**Courrier du Département sur le Collège**

Le Maire présente un courrier du Département au sujet des axes d'évolution des collèges de la Manche et notamment le collège de Gavray identifié dans la catégorie « Innovation pédagogique ».

**COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE**  
**SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2019**

---

**Compte rendu Commission Assainissement**

M. LECUIROT les travaux de la commission assainissement qui s'est réuni pour le suivi de l'étude diagnostic des réseaux eaux usées et pluviales de Gavray. Des mesures complémentaires sont en cours avec tests à la fumée du 18 au 22 novembre prochain, passage de caméra et contrôle de branchements.

**Compte rendu Commission communication**

M. LECOMTE rappelle des réunions mensuelles et propose la mise d'une oriflamme dans le Hall de la Mairie. Le dossier numérués est en cours ; une formation en ligne est possible pour finaliser ce dossier. La commission souhaite travailler aussi sur le site Internet.

**Commission cadre de vie**

Mme SABINE-PACARY informe que la commission a travaillé sur le fleurissement de l'année 2020 : des devis sont en cours

Le budget pour les décorations et illuminations de Noël est de 1 946 €

Au niveau de Sourdeval Les Bois, M. CANU informe que les illuminations sont prises en charge par le comité des fêtes. Le conseil remercie cette association.

**Commission Animation**

Mme RIGAUX informe le conseil de la tenue d'une conférence de Marc Forget le vendredi 6 décembre sur le témoignage de deux personnes pendant la guerre.

M. BIDOT informe du calendrier des travaux de l'extension de la salle Jean Orvain et la salle du dojo. Les travaux devraient débuter en février prochain pour un achèvement envisagé au mois de novembre 2020. La salle actuelle sera peu, voire pas utilisable durant cette période, toutefois des dispositions seront prises pour la tenue du salon des arts en juillet 2020.

M. BIDOT expose au conseil que la CMB participe au contrat de revitalisation suite à la fermeture de la fromagerie de Coutances et que dans cette opération les entreprises qui créent des emplois sur notre territoire auront la possibilité d'obtenir des financements selon certaines conditions.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au Mardi 10 décembre 2019, 20 heures.

Prochaine réunion de la Municipalité le mardi 12 novembre.

Cette séance de conseil municipal en date du 5 novembre 2019 contient 9 délibérations numérotées D20191201 à D20191209.